

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11619**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Sciences, Technologies, Santé, Mention Systèmes Informatiques et logiciels, Spécialité Concepteur-Développeur en environnement distribué.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'activité de la licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels option Concepteur-développeur en environnement distribué comporte 3 activités principales :

- Conception et développement orientée objets de logiciels.
- Conception et développement d'applications web en environnement multitiers.
- Intégration et développement de logiciels.

Le titulaire de cette licence professionnelle doit être capable :

- de concevoir et réaliser une application web.
- de maîtriser les nouvelles technologies de développement en environnement réparti.
- de s'intégrer dans un projet informatique en entreprise.
- de comprendre le cycle de vie d'un projet informatique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur informatique

Les diplômés ayant obtenu leur licence professionnelle pourront intégrer des postes de :

- développeur et intégrateur de logiciels.
- développeur en architecture client-serveur.
- concepteur et programmeur objets.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence professionnelle « Systèmes Informatique et Logiciels » option « Concepteur-développeur en environnement distribué » s'adresse à des étudiants ayant acquis des compétences techniques en informatique, soit dans un DUT informatique, un BTS informatique, ou à travers un parcours universitaire de licence à dominante informatique.

Contenu pédagogique de la formation

UE 1 : Parcours différencié (l'étudiant choisit deux modules en fonction de son origine)

- Modélisation et programmation objets
- Développement par composants
- Administration système et internet
- Autres langages de programmation

UE 2 : Dynamique d'entreprise

- Gestion de projets
- Connaissance de l'entreprise
- Anglais

UE 3 : Développement d'applications web

- Sécurité des réseaux et services
- Développement d'application web
- Modélisation objets avancée
- Administration de bases de données

UE 4 : Analyse-Conception-Réalisation Objets en Architecture Trois-Tiers

- Programmation distribuée
- Conception d'architectures multitiers

- **Persistance des données**
- Projet et stage**
- **Projet tuteuré**
- **Stage en entreprise (3 jours/semaine sur 24 semaines)**

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements, jury nommé par le président de l'université.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements, jury nommé par le président de l'université.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements, jury nommé par le président de l'université.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements, jury nommé par le président de l'université.
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements, jury nommé par le président de l'université.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Par la procédure de VAPP : commission nommée par le Président de l'Université et décision prise par le Président de l'Université (article 8 du décret n°85-906 du 23 août 1985). Par la procédure de VAE : Jury nommé par le Président de l'Université composé d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de professionnels (Décret 2002-529 du 16 avril 2002 en application des articles L. 613-3 et 613-4 du code de l'éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999

Article 17 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Site web de l'Université de Strasbourg](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Bas-Rhin (67) [Strasbourg]
STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

Historique de la certification :

Ancienne appellation : DU Génie logiciel en environnement distribué de 1996 à 2001